Mouvement : Comment ça marche en un clin d'œil…

J'intègre le département

Je souhaite changer de poste

Je réintègre après dispo, détachement,...

Je suis nommé(e) à titre provisoire

Je participe au mouvement : saisie des voeux
du 2 avril au 3 mai

CAPD où siègent les délégués du personnel.
Les délégués du personnel disposent préalablement du projet de mouvement. Ils reprennent tout le mouvement, vérifient à partir des fiches de contrôle et interviennent si nécessaire auprès de l'Inspection Académique

Je reçois un accusé de réception des voeux par mail
I-prof **début mai**

CAPD du mouvement
(entre le 29 mai et le 1er juin)

Je n'obtiens aucun poste

J'obtiens un poste

Nommé(e) à titre définitif en 2006/2007

Nommé(e) à titre provisoire en 2006/2007 ou réintégrant, je participe obligatoirement à la 2ème phase

À CHAQUE SAISIE DE VOEUX JE N'OUBLIE PAS D'ENVOYER MA FICHE DE CONTRÔLE AU SNUipp

Je reçois la liste des postes vacants début juin

Je formule des vœux

Je suis maintenu(e) sur mon poste

Je suis affecté(e) à titre provisoire lors de la CAPD du mois de juin 2007 (date non définie).

Je suis nommé(e) à titre définitif au 1er septembre 2007